



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 76/13
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29 Présents : 24 Votants : 27 Procurations : 03

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 22 OCT. 2013

Affiché le : 21 OCT. 2013

L'An deux mille treize, le dix-sept octobre, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 10 octobre 2013

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, BEUILLE, LIAN, GONZALEZ, ZAMBONI, SALAÜN, SCHINTONE, ANDUZE, DECAMPS, TISSEYRE, ESPINOSA, GUZOU, LASSALLE, CASTAING, PETIT, BENHADJ, MARQUIER, RIGAUD, LLOUBERES, FERTE, SUZE, GESTA.

PROCURATIONS

Mme AUDIGUIER	à	Mme MAUREL
M. BERNES	à	M. ANDUZE
M. LOUGE	à	M. FERTE

ABSENTE : Mme DURAND

ABSENT EXCUSÉ : M. PLATEAU

Secrétaire : Mme GONZALEZ a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

OBJET : PERSONNEL - modification de la durée hebdomadaire de travail.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que pour le bon fonctionnement des services municipaux, il convient de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un agent de la façon suivante :

Nbre	POSTE	HORAIRE ACTUEL	NOUVEL HORAIRE
1	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	25.00 h	33.00 h

Vu l'avis favorable du CTP dans sa séance du 03 septembre 2013,

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur cette modification d'horaire.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- De modifier la durée hebdomadaire de travail tel que décrit ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 18 octobre 2013

Le Maire,

Lysiane MAUREL

